



# Qui a vu son niveau de vie augmenter dans les années 2010 ?

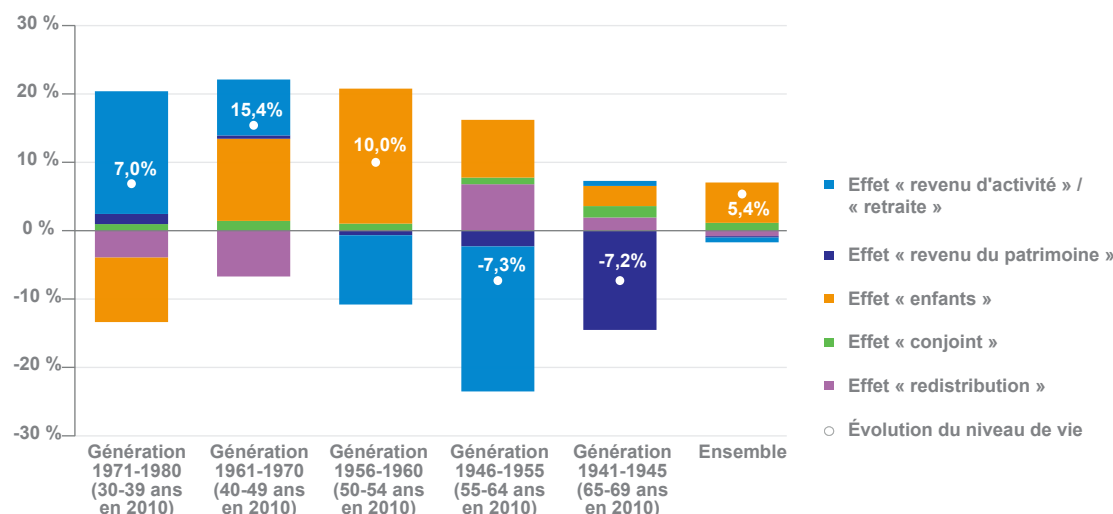
Avant même la poussée inflationniste de 2022, de nombreux Français estiment que leur pouvoir d'achat est en baisse, en dépit de la légère progression enregistrée au cours des années 2010. Ce hiatus provient en partie du fait que les évolutions moyennes masquent la diversité des trajectoires individuelles. Ces dernières sont aujourd'hui observables de 2010 à 2019.

Le simple cycle de la vie conduit généralement à une croissance des revenus primaires pendant les premières décennies de la vie active, avant un ralentissement en fin de vie active et lors de la retraite. L'évolution du niveau de vie des ménages dépend également de la composition du foyer, qui notamment varie avec la naissance ou le départ d'enfants. Le système socio-fiscal, quant à lui, amortit les effets du cycle de vie, tout en jouant un rôle marginal dans l'évolution du niveau de vie moyen de 2010 à 2019.

Quelle que soit la catégorie d'âge, la dynamique du pouvoir d'achat dans les années 2010 a été moins favorable que dans la décennie précédente. Si on excepte les personnes âgées de 55-64 ans en 2010, dont le pouvoir d'achat est réduit par le passage à la retraite, les deux cohortes à la dynamique la moins favorable sont les jeunes actifs (30-39 ans en 2010) et les retraités (65-69 ans en 2010). Les jeunes actifs, classe d'âge la moins aisée en 2010, ont vu leur pouvoir d'achat augmenter de 7 % sur la décennie. Les 65-69 ans en 2010 – dans une position plus favorable en termes de niveau de revenu et de patrimoine – ont, pour leur part, vu leur pouvoir d'achat baisser de 7 % du fait de la baisse des revenus du patrimoine (ces derniers n'intègrent pas les éventuelles plus-values latentes).

Au sein des personnes entre 65 et 69 ans en 2010 déjà retraitées, on constate une convergence des revenus entre les plus aisés et les plus modestes : si les pensions sont restées globalement stables, la chute des revenus de l'épargne qui a marqué la décennie a d'abord affecté les plus aisés. Parmi les jeunes actifs, les inégalités ont légèrement augmenté si on considère l'évolution des quintiles de revenus. En revanche, si on se concentre sur les trajectoires individuelles, le constat est inverse : le pouvoir d'achat des individus débutant la décennie parmi les 20 % les plus modestes a crû de 23 %, alors que celui des 20 % les plus aisés a baissé de 2 %.

## Décomposition de l'évolution du niveau de vie entre 2010 et 2019, par classe d'âge



Note : les personnes âgées de 30 à 49 ans en 2010 et celles en âge de passer à la retraite sur la décennie (55-64 ans en 2010) sont regroupées en cohortes décennales.

Lecture : pour les personnes âgées de 40 à 49 ans en 2010, le niveau de vie a augmenté de 15,4 % entre 2010 et 2019. L'évolution des revenus d'activité y contribue à hauteur de +8 %, le départ d'enfants à hauteur de +12 % et l'augmentation de l'imposition à hauteur de -7 %.

Source : calculs France Stratégie à partir des données EDP et panel POTE

Clément Dherbécourt,  
Simon Fredon,  
Mathilde Viennot

Département Société  
et Politiques sociales

et Pierre Madec

OFCE

La Note d'analyse est publiée sous la responsabilité éditoriale du commissaire général de France Stratégie. Les opinions exprimées engagent leurs auteurs et n'ont pas vocation à refléter la position du gouvernement.

## INTRODUCTION

L'évolution du pouvoir d'achat fait l'objet de débats récurrents, dans un contexte macroéconomique moins favorable depuis la crise de 2008<sup>1</sup>. Entre 2010 et 2019, selon les chiffres de la comptabilité nationale fournis par l'Insee<sup>2</sup>, le pouvoir d'achat des Français a augmenté de 9,7 %. Pourtant, une part importante des Français considère que son pouvoir d'achat baisse. Cette impression peut tenir à un ralentissement par rapport à la décennie précédente<sup>3</sup>. Elle tient aussi au fait que les analyses étudient les évolutions moyennes, au niveau des déciles de revenu, masquant ainsi la très grande diversité des trajectoires individuelles. Pour commencer à y remédier,

### Encadré 1 – Données utilisées et méthodologie

*Ce travail repose sur une approche par cohortes de naissance, où l'on suit les mêmes individus chaque année de 2010 à 2019 (soit 1,1 million de personnes au total). Les individus sont regroupés en cinq cohortes d'âge : trois cohortes d'individus en âge de travailler sur toute la période (ceux qui ont de 30 à 39 ans, 40 à 49 ans ou 50 à 54 ans en 2010), une cohorte d'individus partant à la retraite sur la période (55-64 ans en 2010) et une cohorte d'individus en âge d'être à la retraite sur toute la période (65-69 ans en 2010).*

*Nous mobilisons principalement l'échantillon démographique permanent (EDP) de l'Insee, qui porte sur 4 % de la population résidant en France. L'EDP permet de suivre les individus dans le temps et fournit de nombreuses informations sur la situation sociale et fiscale du ménage. À partir de ces informations, nous reconstituons le pouvoir d'achat des individus, soit le revenu disponible par unité de consommation – ou niveau de vie – du ménage, en euros constants. Le revenu disponible correspond aux revenus et aux prestations monétaires perçus sur une année, moins les impôts payés cette année<sup>5</sup>.*

*Les données FIDELI de l'EDP permettent d'observer les revenus nets, la taxe d'habitation sur la résidence principale, l'impôt sur le revenu, les prestations sociales, les prélèvements sociaux, les cotisations salariales et de simuler*

nous proposons d'analyser ces trajectoires en suivant les mêmes individus au cours du temps et en les distinguant selon l'âge et le niveau de revenu. Notre méthode, qui repose sur des données en panel peu exploitées, permet de s'approcher de la façon dont l'évolution du niveau de vie est perçue par les Français, en complément des analyses traditionnelles macroéconomiques ou axées sur l'effet des réformes fiscales sur le pouvoir d'achat<sup>4</sup>. L'analyse consiste à suivre sur toute la décennie l'évolution de la situation d'un certain nombre de personnes – celles nées entre 1941 et 1980, qui avaient donc entre 30 et 69 ans en 2010 – et à observer l'évolution de leur pouvoir d'achat en comparant la dynamique de leur niveau de vie et celle des prix (voir Encadré 1).

*la taxe foncière sur la résidence principale pour les années 2010-2018. Les revenus, impôts et prestations de l'année 2019, ainsi que l'impôt sur la fortune (ISF) 2010-2019, sont imputés à partir de données externes<sup>6</sup>. Les résultats concernant cette année sont donc plus fragiles que ceux portant sur 2010-2018.*

*Les niveaux de vie des individus analysés dans cette note correspondent aux niveaux de vie de leur ménage. Ils sont calculés selon la méthode retenue par l'Insee, mais en tenant compte en plus de la taxe foncière sur la résidence principale et de l'ISF.*

*L'évolution des prix est prise en compte, tous les montants présentés dans cette note étant en euros constants de 2019, en niveaux mensuels et par unité de consommation. Pour prendre en compte l'inflation et calculer des évolutions déflatées, nous utilisons des indices de prix différenciés par quintile de niveau de vie produit par l'Insee.*

*Signalons que ces constats sur les niveaux de vie ne tiennent par définition pas compte des plus-values latentes, qui ont d'autant plus augmenté depuis le début des années 2000 que les taux d'intérêt ont baissé. Ces plus-values ont bénéficié avant tout aux individus des cohortes les plus anciennes, notamment à travers l'augmentation des prix des logements dont ils sont propriétaires<sup>7</sup>.*

1. Ce travail a bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'Agence nationale de la recherche au titre du Programme d'investissements d'avenir portant la référence ANR-10-EQPX-17 (Centre d'accès sécurisé aux données, CASD). Par ailleurs, les auteurs remercient Pablo Rodriguez, en stage à France Stratégie, pour sa contribution.

2. Comptes nationaux trimestriels, Insee.

3. Madec P., Plane M. et Sampognaro R. (2022), *Une analyse macro et microéconomique du pouvoir d'achat. Bilan du quinquennat mis en perspective*, Étude, n° 2-2022, OFCE.

4. Deux types de travaux sont souvent proposés sur ces questions : d'un côté l'analyse de l'impact de réformes spécifiques (voir Cornuet *et al.*, 2020), de l'autre la comparaison de photographies de la population à deux dates (voir Madec *et al.*, 2018). Pour une discussion plus approfondie sur les différences entre ces travaux et l'étude proposée ici, voir l'Annexe disponible sur le site de France Stratégie (point 1).

5. Et non au titre des revenus de cette année, distinction importante pour l'impôt sur le revenu.

6. Pour plus de détails, voir l'Annexe, point 2.

7. Les prix de l'immobilier (neuf et ancien) ont augmenté de 100 % entre 2000 et 2009, puis de 13 % entre 2010 et 2019, selon l'Insee. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées dans le niveau de vie.



Cette méthode permet notamment de regarder de plus près la mobilité des ménages français, et de mieux représenter l'hétérogénéité des trajectoires individuelles. Dans la suite de la note, les termes « pouvoir d'achat » et « niveau de vie » sont utilisés de manière indifférenciée, les montants étant corrigés de l'inflation.

On analyse ensuite les déterminants de cette dynamique du pouvoir d'achat en identifiant trois facteurs : l'évolution des revenus primaires<sup>8</sup>, les changements de composition de la famille, et la variation des impôts et des prestations. Pris dans leur ensemble, ces éléments nous permettent de comprendre comment une décennie qui paraît stable en photographie à l'échelle de la population globale peut se révéler très hétérogène quand on se concentre sur les trajectoires des individus qui la composent.

On présente dans un premier temps l'évolution moyenne du pouvoir d'achat et ses déterminants pour l'ensemble des générations suivies. On analyse ensuite la façon dont cette évolution varie selon le niveau de revenu, pour deux générations particulières.

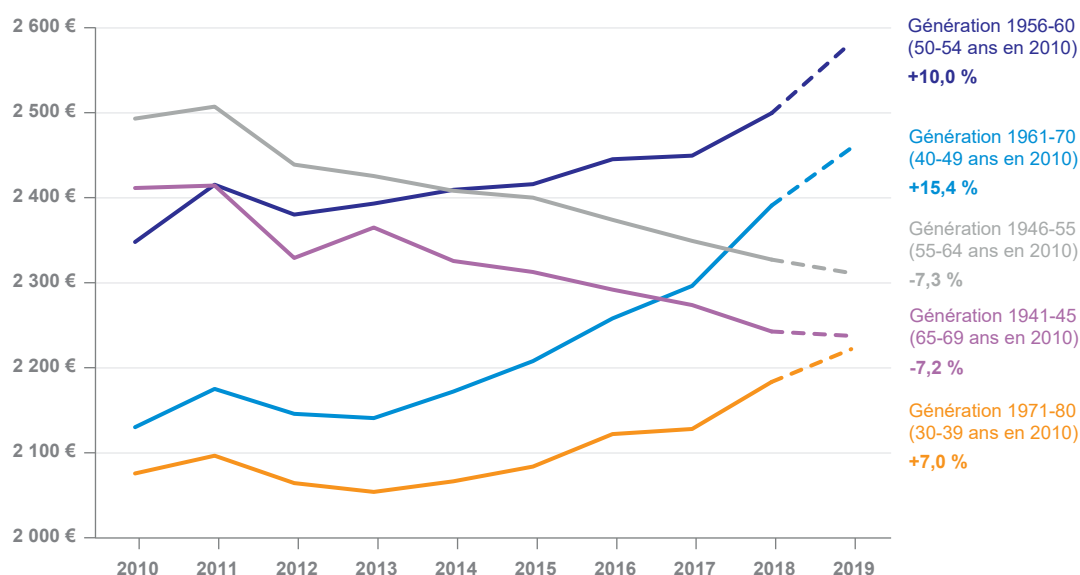
## UNE LÉGÈRE AUGMENTATION DU NIVEAU DE VIE MOYEN, QUI MASQUE DES DIFFÉRENCES IMPORTANTES ENTRE CLASSES D'ÂGE

*Une hausse du pouvoir d'achat uniquement pour les générations nées après 1956*

Les dix années qui ont suivi la crise financière de 2008 se sont caractérisées par un fort ralentissement du niveau de vie<sup>9</sup>. Le pouvoir d'achat des personnes nées entre 1941 et 1980 a augmenté de 5,4 % entre 2010 et 2019, soit 0,5 % par an.

Mais l'évolution a été différente selon les classes d'âge. Ainsi, les cohortes nées avant 1946 et déjà majoritairement retraitées – donc les personnes âgées de 65 à 69 ans en 2010 – ont vu leur niveau de vie moyen baisser de plus de 7 %, passant de 2 412 euros à 2 238 euros par mois en moyenne (voir Graphique 1). Cette baisse provient en partie du passage à la retraite de salariés et indépendants âgés. Si l'on se concentre sur les individus de cette classe d'âge déjà à la retraite en 2010, la baisse du pouvoir d'achat est un peu plus faible, s'élevant à 5,9 %. À l'inverse, le niveau de vie a augmenté entre 7 % et 15,4 %

**Graphique 1 – Évolution du niveau de vie mensuel moyen de 2010 à 2019, par classe d'âge**



Note : le niveau de vie est calculé comme le revenu brut diminué des cotisations salariales, des prélèvements sociaux, des impôts et augmenté des prestations monétaires, par unité de consommation du ménage, en euros constants 2019. L'année 2019 est simulée. Les individus âgés de 30 à 49 ans en 2010 sont regroupés en cohortes décennales. Il en est de même pour les individus en âge de passer à la retraite sur la décennie (55-64 ans en 2010). S'agissant de la cohorte 65-69 ans, si l'on se restreint aux ménages déjà à la retraite en 2010, la baisse du niveau de vie est de 5,9 % et non de 7,2 %.

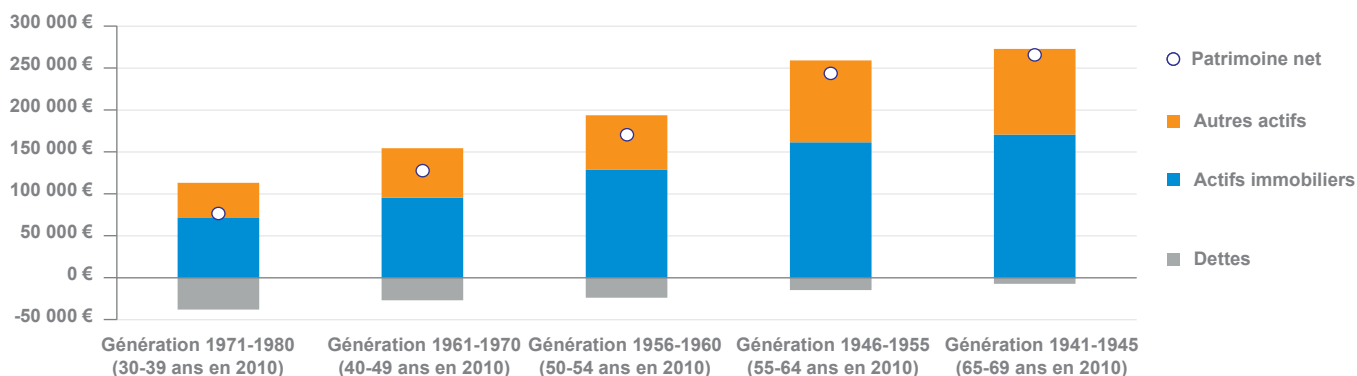
Lecture : le niveau de vie moyen de la génération 1971-1980 s'élevait à 2 075 euros mensuels en 2010.

Source : calculs France Stratégie à partir des données EDP et panel POTE

8. Dans l'ensemble de la note, les revenus de remplacement (retraites et chômage) sont inclus dans les revenus primaires et non dans les prestations sociales. Ils sont donc considérés comme du revenu brut. L'évolution des revenus primaires peut résulter de nombreux facteurs (dynamiques salariales en poste et entre emplois, transition entre emplois, chômage et inactivité) qui ne sont pas analysés ici de manière détaillée.

9. Blasco J. et Picard S. (2019), « Quarante ans d'inégalités de niveau de vie et de redistribution en France (1975-2016) », in France, portrait social, édition 2019, « Insee Références », novembre.

## Graphique 2 – Patrimoine net moyen par unité de consommation en 2010, par classe d'âge



Lecture : le patrimoine net moyen par unité de consommation des 65-69 ans en 2010 s'élève à plus de 265 000 euros, dont 170 000 euros d'actifs immobiliers.

Source : calculs France Stratégie à partir des données de l'Enquête Patrimoine 2010

pour les générations nées entre 1956 et 1980 – donc âgées de 30 à 54 ans en 2010, et majoritairement toujours actives en 2019<sup>10</sup>. Les personnes âgées de 30 à 39 ans en 2010 ont ainsi vu leur niveau de vie moyen passer de 2 076 à 2 222 euros, à un niveau proche des 65-69 ans.

Cette convergence des revenus ne doit pas masquer que les 65-69 ans possèdent un stock de patrimoine bien supérieur aux plus jeunes. Ainsi, le patrimoine net par unité de consommation moyen des 65-69 ans s'élevait à 265 000 euros en 2010, il était de 75 000 euros pour les 30-39 ans (voir Graphique 2).

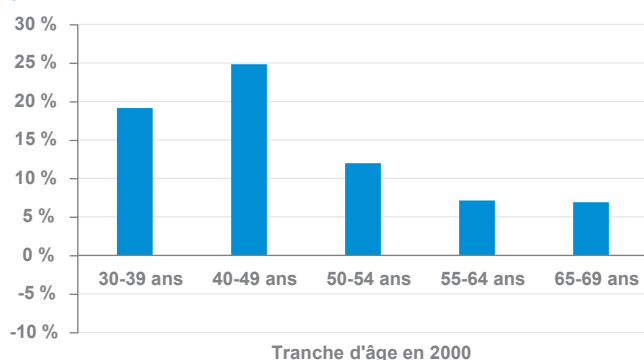
Ces évolutions différenciées entre classes d'âge ne sont pas spécifiques à la décennie 2010, car elles sont en grande partie liées au cycle de vie. Les actifs, plus jeunes, voient en général leur niveau de vie croître plus rapide-

ment que celui des retraités. Si l'on en croit les photographies successives des mêmes cohortes d'âge permises par l'enquête ERFIS de l'Insee, dans les années 2000 toutes les classes d'âge ont vu leur pouvoir d'achat progresser, mais de manière moins dynamique pour les plus de 50 ans (voir Graphique 3a). Le ralentissement du pouvoir d'achat des années 2010, consécutif à la crise de 2008, a affecté toutes les classes d'âge (voir Graphique 3b) : pour les plus jeunes, cela s'est traduit par une moindre progression ; pour les plus de 55 ans, cela s'est traduit par une baisse.

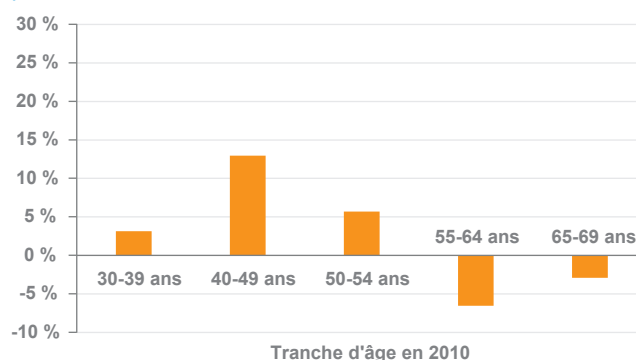
Enfin, il est à noter qu'au sein même de chaque cohorte, la situation n'est pas uniforme. À titre d'exemple, pour la génération née entre 1971 et 1980 – dont le revenu a augmenté sur la décennie 2010 en moyenne – plus d'un tiers de la cohorte (37 %) a subi une baisse de pouvoir d'achat supérieure à 5 %, contre 47 % qui a connu une hausse de même ampleur.

## Graphique 3 – Évolution sur dix ans du niveau de vie des individus, regroupés par classe d'âge en début de décennie

### a) Évolution 2000-2009



### b) Évolution 2010-2019



Note : les données portent sur des individus différents chaque année. Nous construisons un pseudo-panel en utilisant les dates de naissance. Les individus âgés de 30 à 49 ans en début de période sont regroupés en cohortes décennales. Il en est de même pour les individus en âge de passer à la retraite sur la décennie (55-64 ans).

Lecture : entre 2000 et 2009, les personnes âgées de 30 à 39 ans en 2000 ont vu leur niveau de vie augmenter de 20 %. Ce taux de croissance s'obtient en comparant les personnes âgées de 30 à 39 ans en 2000, nées entre 1961 et 1970, dans les enquêtes ERFIS de 2000 et 2009.

Source : Enquêtes ERFIS

10. Cette opposition entre générations anciennes et récentes reste valable si l'on raisonne non plus en moyenne, mais en suivant le pouvoir d'achat médian de chaque cohorte. Dans le reste de la note, on raisonne sur les évolutions moyennes, qui sont décomposables aisément en plusieurs effets sous-jacents.



## Des trajectoires de pouvoir d'achat fortement liées au cycle de vie

Comment expliquer de tels écarts générationnels ? Pour déchiffrer les dynamiques à l'œuvre, il nous faut distinguer trois facteurs qui influent sur le pouvoir d'achat<sup>11</sup> :

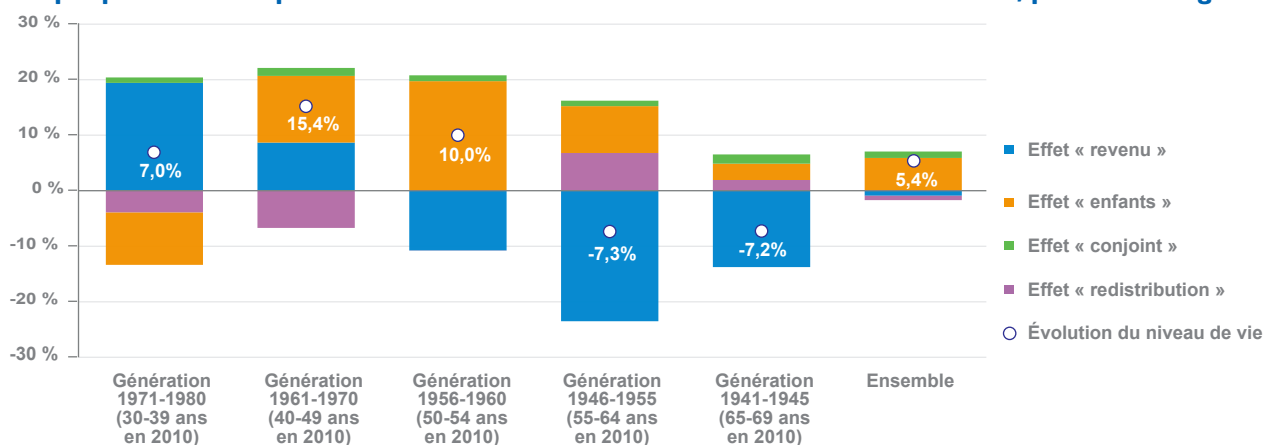
- un effet « revenu », qui correspond au changement de niveau de vie explicable simplement par l'évolution des revenus primaires, définis comme les revenus « bruts » avant cotisations salariales, impôts directs et prestations monétaires<sup>12</sup> ;
- un effet « famille » – que l'on décompose en effet « enfants » et en effet « conjoint » –, qui correspond à l'évolution du nombre d'unités de consommation du ménage : l'arrivée ou le départ d'un enfant, un mariage, un divorce ou un veuvage affectent en effet le niveau de vie d'un ménage (voir l'Annexe, point 4)<sup>13</sup> ;
- un effet « redistribution », qui correspond à l'évolution du solde entre impôts payés et prestations sociales reçues, soit l'« impôt net »<sup>14</sup>.

En France, on insiste volontiers sur l'importance de cet effet « redistribution », et notamment sur l'impact des réformes fiscales ou sociales sur le pouvoir d'achat, mais notre analyse montre qu'entre 2010 et 2019, les effets « revenu » et « famille » sont d'une ampleur supérieure, quelle que soit la génération considérée.

L'effet « revenu » est le plus déterminant dans l'évolution du pouvoir d'achat sur la décennie, et ce pour la majorité des générations (voir Graphique 4). La génération 1971-1980 est celle qui a le plus bénéficié de l'effet « revenu », estimé à près de 17 % pour une augmentation globale du pouvoir d'achat de 7 %. Les générations plus anciennes ont, quant à elles, vu leurs revenus primaires baisser : ainsi, la génération 1941-1945 a vu son pouvoir d'achat baisser de 7,2 %, tiré par la baisse des revenus primaires (-13,1 %). Logiquement, l'effet « revenu » se fait encore plus fortement sentir pour la cohorte passée de l'activité à la retraite sur la période (1946-1955).

L'évolution du nombre d'enfants dans le foyer est également un facteur clé d'évolution du pouvoir d'achat des générations. Ainsi, sans le départ de ses enfants, le pouvoir d'achat de la génération 1961-1970 n'aurait progressé que de 5,9 %, contre 15,4 % ; à l'inverse, l'arrivée d'enfants pour la plus jeune génération (1971-1980) grève l'évolution de son pouvoir d'achat de près de 7,7 %. L'effet « conjoint », soit l'évolution du nombre d'unités de consommation liée à une mise en couple, une séparation ou un veuvage, apparaît quant à lui très limité. La proportion de personnes en couple décroît légèrement sur la période – en baisse de 5 points –, quelle que soit la génération. Marginal comparé à l'effet « enfants », cet effet « conjoint » représente moins d'un cinquième de l'impact des changements familiaux sur le niveau

**Graphique 4 – Décomposition de l'évolution du niveau de vie entre 2010 et 2019, par classe d'âge**



Note : l'année 2019 est simulée.

Lecture : pour les individus nés entre 1971 et 1980, le niveau de vie a augmenté de 7 % entre 2010 et 2019. L'évolution des revenus bruts y contribue à hauteur de +19,4 %, l'arrivée d'enfants à hauteur de -9,4 % et l'augmentation de l'imposition à hauteur de -3,9 %. Les individus âgés de 30 à 49 ans en 2010 sont regroupés en cohortes décennales. Il en est de même pour les individus en âge de passer à la retraite sur la décennie (55-64 ans en 2010).

Source : calculs France Stratégie à partir des données EDP et panel POTE

11. Pour la décomposition comptable de l'évolution du niveau de vie, voir l'Annexe, point 3.

12. Les cotisations patronales ne sont pas incluses dans l'analyse. L'effet de la baisse des cotisations patronales (pacte de compétitivité, CICE) sur le pouvoir d'achat, via les créations d'emploi et l'effet sur les salaires, est comptabilisé dans l'effet « revenu ».

13. La conjugaison de ces deux effets, « revenu » et « famille », correspond à l'effet « niveau de vie avant redistribution », concept utilisé usuellement.

14. L'effet « redistribution » reflète en partie les réformes du système socio-fiscal et en partie l'évolution de la situation du ménage. Même en l'absence de réforme, une hausse du revenu ou l'arrivée d'un enfant affecte les impôts (impôt sur le revenu et cotisations salariales notamment) et les prestations du ménage (prestations familiales notamment). Les données présentées dans cette note ne permettent pas de distinguer l'effet pur des réformes au sein de l'effet « redistribution ». Ce dernier est donc à interpréter avec précaution.

de vie<sup>15</sup>. Rappelons toutefois que la prise en compte des enfants sur le pouvoir d'achat ressenti ne peut qu'être approximée par les unités de consommation : beaucoup de parents d'enfants majeurs, même si ces derniers ont quitté le foyer, considèrent avoir encore des charges liées à leurs enfants. Dans notre analyse, seules les pensions alimentaires versées et déclarées aux impôts sont comptabilisées dans le calcul du niveau de vie.

Enfin, l'effet « redistribution » joue bien un rôle d'amortisseur sur le niveau de vie des générations, au sens où il joue positivement lorsque le revenu baisse et inversement, mais avec une ampleur limitée. L'effet serait encore plus limité si l'on neutralisait l'effet mécanique de l'évolution du revenu sur les prélèvements sociaux et les cotisations salariales. L'effet « redistribution » est négatif pour la cohorte 1961-1980 – 3,9 points de pouvoir d'achat en moins pour les plus jeunes –, l'augmentation de leurs revenus avant impôt sur la décennie ayant entraîné une hausse des cotisations salariales et des prélèvements sociaux.

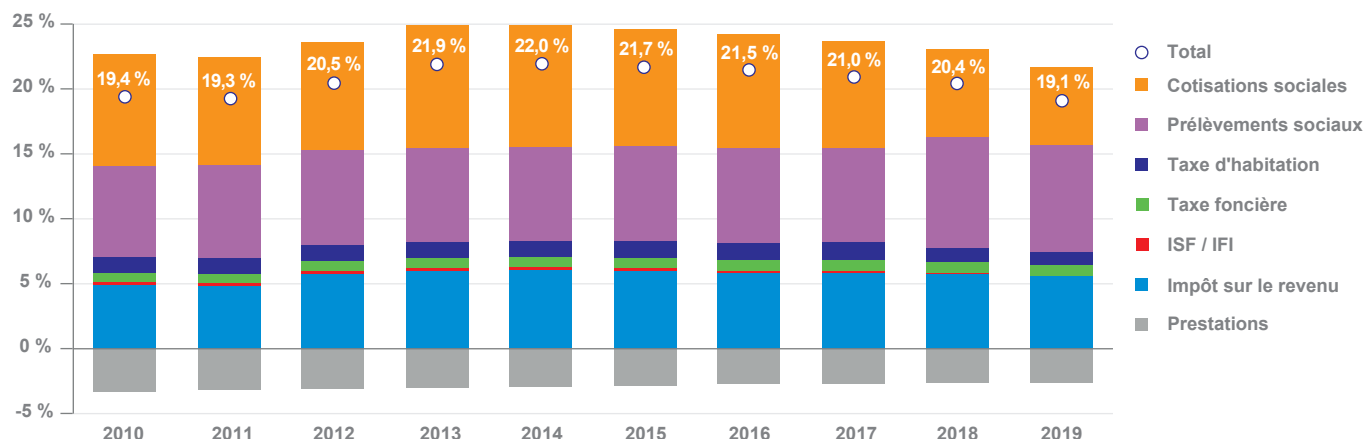
#### Taux d'imposition du revenu primaire : retour à la case départ

L'effet redistribution ne doit pas être interprété comme l'évolution du taux d'imposition du ménage à proprement parler : cet effet ne mesure que l'évolution des montants d'impôts nets de prestations en euros constants, tandis que l'évolution du taux d'imposition dépendrait de la dynamique des impôts et prestations et de celle du revenu brut (voir l'Annexe, point 5).

Pour l'ensemble des individus nés entre 1941 et 1980, le taux d'imposition – soit le solde entre impôts et prestations sociales rapporté aux revenus primaires – a baissé de 19,4 % à 19,1 % entre 2010 et 2019 (voir Graphique 5). Si on prend les deux seules années 2010 et 2019, on pourrait donc croire que nous venons de traverser une décennie où l'impôt a peu évolué, compte tenu de la faiblesse de l'effet « redistribution » sur le pouvoir d'achat ou de l'évolution du taux d'imposition. En réalité, on peut distinguer deux moments au cours de la décennie. De 2011 à 2014, le taux d'imposition des individus nés entre 1941 et 1980 a augmenté de 2,6 points pour atteindre 22 %. De 2015 à 2019, le taux d'imposition baisse d'environ 3 points. L'évolution du taux d'imposition s'explique par les nombreuses réformes fiscales mises en œuvre sur la décennie, mais également par les passages à la retraite, qui font mécaniquement baisser le taux de cotisations sociales. Le transfert de « revenus salariés » à « pensions de retraite » explique la moitié de la baisse des cotisations, l'autre étant due aux réformes.

L'évolution du taux d'imposition a été hétérogène en fonction de l'âge, ce qui s'explique par des effets de cycle de vie (arrivée et départ des enfants, accumulation de patrimoine immobilier, évolution des revenus), mais aussi par le ciblage des réformes fiscales sur certaines catégories (baisse du taux de cotisation salariale pour les actifs, réformes du minimum vieillesse notamment). Les deux cohortes nées après 1960 ont vu leur taux d'imposition augmenter de 1,5 point sur la période, la baisse du taux de cotisation et de la taxe d'habitation n'ayant pas compensé la hausse de l'impôt sur

**Graphique 5 – Évolution du taux d'imposition moyen (net des prestations) et de ses composantes entre 2010 et 2019 pour l'ensemble des personnes nées entre 1941 et 1980, en pourcentage de revenu brut**



Note : le taux d'imposition (net des prestations) est calculé comme le ratio entre d'une part les revenus bruts réduits des prélèvements et augmentés des prestations, et les revenus bruts d'autre part.

Lecture : en 2019, le taux d'imposition (net des prestations) atteint 19,1 %, dont 5,6 % d'impôt sur le revenu.

Source : calculs France Stratégie à partir des données EDP et panel POTE

15. Lors d'une séparation, on constate une baisse des unités de consommation moyennes au sein du ménage (effet « conjoint »), mais également une baisse des revenus du ménage, qui est incluse dans l'effet « revenu ». En règle générale, l'effet « baisse des revenus » l'emporte, ce qui se traduit par une baisse du niveau de vie moyen des deux ex-conjoints (voir l'Annexe, point 4).

le revenu et des prélèvements sociaux ainsi que la baisse des prestations sociales – toutes trois principalement liées à l'élévation du niveau de revenu (voir Graphique 6). Les individus en fin de vie active en 2010 ont vu leur taux d'imposition baisser fortement du fait de la baisse des cotisations, liée au passage à la retraite. Les 50-54 ans en 2010 ont bénéficié en outre de la baisse du taux de cotisations salariales de 2018-2019. Pour la cohorte âgée de 65 à 69 ans, en grande partie à la retraite en 2010, le taux d'imposition a légèrement baissé, la hausse des prélèvements sociaux ayant été compensée par la baisse des cotisations liées au départ à la retraite, ainsi que par la baisse des taux d'ISF, d'IR et de la taxe d'habitation. Si l'on se concentre uniquement sur les 65-69 ans déjà retraités en 2010, en excluant ceux partis à la retraite pendant la décennie, on constate une hausse du taux d'imposition de 0,7 point, liée à la hausse des prélèvements sociaux (+1,8 point).

Mais ces dynamiques divergentes du pouvoir d'achat entre générations sont loin d'expliquer toute l'hétérogénéité des trajectoires individuelles. Au-delà de l'appartenance à une même cohorte de naissance, la place qu'occupent les ménages dans l'échelle des niveaux de vie de cette cohorte joue un rôle crucial dans l'extrême diversité des situations individuelles.

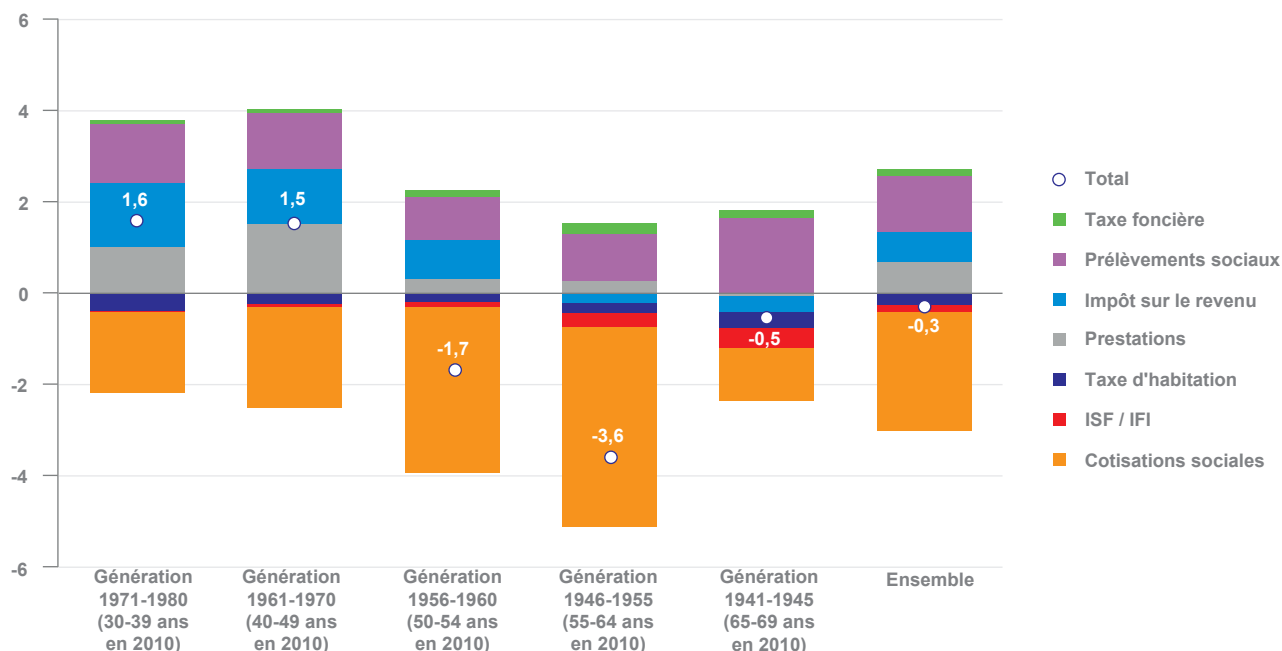
## DES ÉVOLUTIONS HÉTÉROGÈNES SELON LE NIVEAU DE REVENU, LIÉES D'ABORD À LA DYNAMIQUE DES REVENUS AVANT IMPÔT

### *Convergence des quintiles au cours du temps sur la cohorte 1941-1980*

Sur la décennie 2010, les revenus ont-ils progressé plus vite en haut, au milieu ou en bas de la distribution ? Pour répondre à cette question, nous classons les individus en cinq « quintiles » : le premier quintile rassemble les 20 % les plus modestes, le deuxième les 20 % suivants, etc., et le dernier quintile les 20 % les plus aisés. Deux méthodes complémentaires sont mises en œuvre : l'approche en panel et l'approche en photographies successives (voir Encadré 2, page suivante).

Alors que l'approche traditionnelle en photographies successives montre une évolution du pouvoir d'achat relativement homogène selon les quintiles de niveau de vie entre 2010 et 2019<sup>16</sup>, les approches « dynamiques » mettent en évidence au contraire des évolutions contrastées selon le niveau de revenu. Sur l'ensemble de la cohorte 1941-1980, le pouvoir d'achat a augmenté plus rapidement dans le bas de la distribution (voir Graphique 7, page suivante).

**Graphique 6 – Évolution du taux d'imposition moyen (net des prestations) et de ses composantes entre 2010 et 2019, par classe d'âge, en points de pourcentage de revenu brut**



Note : le taux d'imposition net des prestations est calculé comme le ratio entre d'une part les revenus bruts réduits des prélèvements et augmentés des prestations, et les revenus bruts d'autre part. L'année 2019 est simulée. Le taux d'imposition en 2010 s'élevait à 16,9 % pour les 30-39 ans, à 19,7 % pour les 40-49 ans, à 23,1 % pour les 50-54 ans, à 20,3 % pour les 55-64 ans et à 15,4 % pour les 65-69 ans.

Lecture : pour les personnes qui avaient entre 65 et 69 ans en 2010, le taux d'imposition net des prestations a baissé de 0,5 point entre 2010 et 2019. Pour cette catégorie, la baisse du montant moyen d'ISF représente une réduction de 0,5 point du taux d'imposition du revenu brut.

Source : calculs France Stratégie à partir des données EDP et panel POTE

16. Guidevay Y. et Guillaneuf J. (2021), « En 2019, le niveau de vie médian augmente nettement et le taux de pauvreté diminue », *Insee Première*, n° 1875, octobre.

Si on suit l'évolution des revenus en photographies successives, les deux premiers quintiles ont augmenté d'environ 8 % entre 2010 et 2019. Autrement dit, les 40 % les moins aisés en 2019 avaient un revenu supérieur de 8 % aux 40 % les moins aisés de 2010. Dans le même temps, les deux derniers quintiles ont augmenté de moins de 4 % (3 % pour le quintile 4 et 3,7 % pour le quintile 5). Le quintile du milieu augmente quant à lui de 5,6 %. Sur dix ans, les inégalités de pouvoir d'achat entre quintiles ont donc légèrement baissé au global au sein de la cohorte 1941-1980.

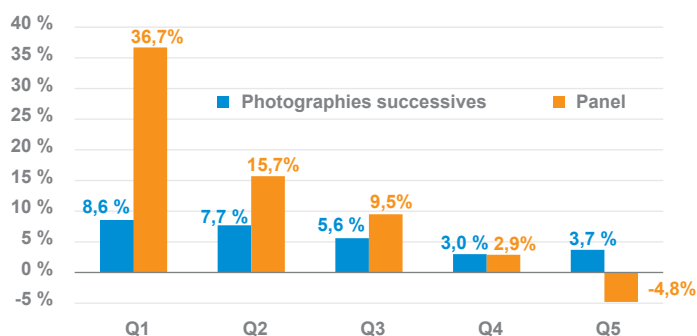
Si on adopte maintenant l'approche en panel, le pouvoir d'achat a augmenté d'autant plus rapidement que le niveau de vie initial était bas. Pour les 20 % les plus modestes au départ, le pouvoir d'achat a augmenté de 37 %. Il a augmenté de 9,5 % aux alentours de la médiane de départ. Pour les 20 % les plus aisés en début de période, il a baissé de 5 %. La convergence des revenus des individus les plus aisés et les plus modestes en début de période peut s'expliquer par plusieurs phénomènes concomitants. D'une part, pour les individus d'âge actif, le phénomène du « retour à la moyenne » des revenus avant impôt en bas et en haut de la distribution joue à plein. En effet, une partie de ceux qui perçoivent à l'instant  $t$  des revenus exceptionnellement hauts (primes ou plus-values soldées<sup>17</sup>) ou bas (du fait d'une perte d'emploi par exemple) voient généralement

## Encadré 2 – Comment constituer des groupes de revenus lorsqu'on suit des individus dans le temps ?

*On souhaite classer les individus en cinq groupes de revenus de même taille ou quintiles, des 20 % les plus modestes (quintile 1) aux 20 % les plus aisés (quintile 5), afin d'étudier les variations du pouvoir d'achat selon le niveau de revenu.*

*Toutefois, lorsqu'on adopte une approche en panel, c'est-à-dire lorsqu'on suit des individus dans le temps, le classement des individus en catégories de revenus se révèle plus délicat que dans l'approche en photographie. En effet, au cours du temps une part importante des individus s'enrichit ou s'appauvrit et change donc de groupe de revenus : faut-il alors reclasser tous les individus chaque année dans le groupe de revenus auquel ils appartiennent cette année-là, quitte à comparer des groupes qui ne sont jamais composés des mêmes personnes ? ou attribuer, sur toute la décennie, à chaque individu son quintile de départ, même si son revenu a considérablement évolué par rapport à la première année ? À défaut de méthode totalement satisfaisante, on présente ici deux approches complémentaires<sup>18</sup> :*

## Graphique 7 – Évolution du niveau de vie des quintiles de la cohorte 1941-1980, entre 2010 et 2019



Lecture : dans l'approche en photographies successives, les 20 % les plus aisés en 2019 ont un niveau de vie supérieur de 3,7 % à celui des 20 % les plus aisés de 2010. Dans l'approche en panel, les 20 % les plus aisés en début de période ont vu leur niveau de vie baisser de 4,8 % entre 2010 et 2019.

Champ : personnes nées entre 1940 et 1981.

Source : calculs France Stratégie à partir des données EDP et panel POTE

leur situation se rapprocher de la moyenne ultérieurement. Le phénomène de retour à la moyenne est particulièrement visible pour ceux dont les revenus initiaux étaient très élevés : les individus du top 1 % en début de période ont vu leur niveau de vie baisser de 15 % (voir Encadré 3).

La convergence des revenus peut aussi provenir d'un effet mécanique des passages à la retraite, synonymes de

- la première, dite des « quintiles initiaux » ou « en panel », consiste à classer les individus selon leur niveau de revenu en début de période (ici la moyenne de leur revenu des trois premières années). Avec cette méthode, les quintiles sont constitués chaque année des mêmes individus. Cette approche « dynamique » renseigne uniquement l'évolution des revenus selon le revenu de départ ;
- dans la seconde méthode, dite des « quintiles annuels » ou « en photographies successives », on classe les individus selon leur niveau de revenu chaque année. Cette méthode permet de décrire l'évolution des quintiles d'une cohorte d'individus. On parle aussi de « pseudo-panel », les quintiles n'étant pas constitués forcément des mêmes individus tous les ans.

Les données disponibles ne permettent pas de simuler avec précision l'évolution des revenus avant impôt par quintiles de revenus entre 2018 et 2019. Dans l'approche en photographies successives, nous appliquons la même méthode de vieillissement que pour la cohorte entière (voir Encadré 1). Pour l'approche en panel, les revenus avant impôt sont prolongés selon la tendance observée entre 2016 et 2017.

17. Les plus-values latentes ne sont ici pas intégrées dans l'analyse.

18. Pour une discussion de ces approches et de deux autres possibles, voir l'Annexe, point 6.



hausse de niveau de vie pour les plus modestes, contrairement aux plus aisés<sup>19</sup>. L'évolution de la structure familiale et du système socio-fiscal a également pu jouer un rôle. Enfin, une évolution du niveau de vie élevée en pourcentage peut être liée à un niveau de départ très bas pour les plus modestes.

### Encadré 3 – Comment a évolué le pouvoir d'achat des 1 % les plus aisés ?

Au sein de la cohorte 1941-1980, selon l'approche en photographies successives, les plus aisés de 2019 sont plus riches que les plus aisés de 2010. Plus précisément, le pouvoir d'achat des 1 % les plus aisés en 2019 était de 8 % au-dessus de celui des 1 % les plus aisés de 2010 (voir Graphique 8a), progression à peine plus élevée que celle observée sur l'ensemble des ménages. Cette augmentation s'explique d'abord par des revenus du patrimoine et d'activité supérieurs (+8,5 % de pouvoir d'achat) et, dans une moindre mesure, par un nombre d'enfants inférieur (+2 %), quand l'effet « impôt » réduit légèrement l'écart (-2,5 %). Le taux d'imposition des 1 % les plus aisés chaque année est quasi inchangé entre 2010 et 2019.

Si on adopte maintenant l'approche en panel, on constate une baisse de 15 % du pouvoir d'achat de ceux qui fai-

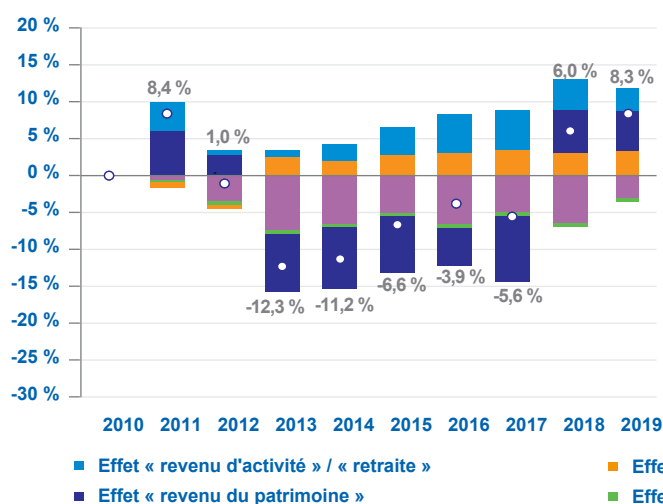
Pour mieux comprendre l'évolution du pouvoir d'achat selon le niveau de revenu, les deux développements suivants mettent la loupe sur deux cohortes d'individus : une cohorte de retraités (nés entre 1941 et 1945 et qui n'exercent plus d'activité) et une cohorte de jeunes actifs (nés entre 1971 et 1980).

saient partie des 1 % les plus aisés au début de la décennie (voir Graphique 8b). Cette baisse s'explique essentiellement par l'effet « revenus d'activité », les autres effets étant tous négligeables. Le passage à la retraite des membres du top 1 % (âgés en moyenne de 52 ans en 2010 et donc de 61 ans en 2019) a pesé sur leur pouvoir d'achat. Par ailleurs, une partie des individus en activité sur toute la période n'est pas parvenue à maintenir son niveau de rémunération au cours du temps.

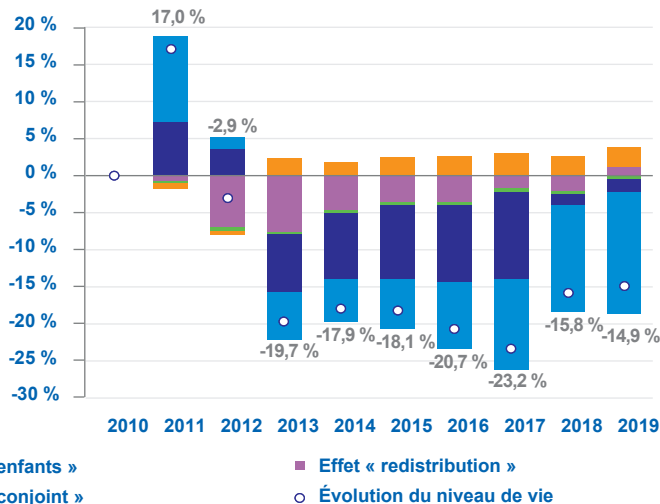
Quelle que soit l'approche retenue, on constate que l'évolution du pouvoir d'achat des 1 % les plus aisés a été fortement marquée par les réformes de la fiscalité du capital de la décennie (barémisation des dividendes en 2013, prélèvement forfaitaire unique en 2018), par son effet direct en termes de montant d'impôt acquitté sur ces revenus mais aussi par son effet indirect sur le montant des revenus déclarés.

### Graphique 8 – Évolution du niveau de vie du top 1 % de la cohorte 1941-1980 par rapport à 2010

a) Photographies successives



b) Panel



Note : sur le graphique de gauche, la baisse des revenus d'activité et de retraite constatée entre 2017 et 2018 s'explique par un effet de composition dû au remplacement au sein du top 1 % de personnes à hauts salaires par des personnes à hauts revenus du patrimoine, et non par un phénomène de redénomination de revenus ou *income shifting* (voir le Rapport 2020 du comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital pour une discussion des effets du PFU sur l'*income shifting*).

Lecture : sur le graphique de gauche, parmi les personnes nées entre 1941 et 1980, le niveau de vie du top 1 % de 2019 est supérieur de 8,3 % à celui du top 1 % de 2010. Sur le graphique de droite, parmi les personnes nées entre 1941 et 1980, les membres du top 1 % des revenus sur les années 2010-2012 ont vu leur niveau de vie baisser de 14,9 % entre 2010 et 2019.

Source : calculs France Stratégie à partir des données EDP et panel POTE

19. Abbas H. (2020), « Des évolutions du niveau de vie contrastées au moment du départ à la retraite », *Insee Première*, n° 1792, février.

### Une convergence marquée des revenus au sein de la cohorte de retraités, due à la chute des revenus du patrimoine des plus aisés

On se concentre ici sur la cohorte des retraités, autrement dit celle des personnes nées entre 1941 et 1945, dont on exclut la faible part de salariés et d'indépendants encore en activité en 2010. Le niveau de vie moyen de cette cohorte qui, rappelons-le, était déjà retraitée en début de période, a baissé de 5,9 % entre 2010 et 2019. Cette moyenne cache de fortes disparités lorsqu'on distingue les individus selon le niveau de revenu.

L'approche photographique et l'approche en panel donnent ici des résultats similaires : les niveaux de vie ont progressé pour les bas revenus, ils ont stagné aux alentours de la médiane et ils ont baissé pour les hauts revenus.

Lorsqu'on adopte l'approche photographique, on constate que le revenu des 20 % les plus modestes de la cohorte en 2019 est supérieur de 4,7 % à celui des 20 % les plus modestes de 2010 (voir Graphique 9a). On constate une évolution identique, mais moins marquée, lorsqu'on compare le niveau de vie du deuxième quintile de 2010 et 2019 (+2,2 %). À l'inverse, le niveau de vie des 20 % les plus aisés de 2019 au sein de la cohorte est inférieur de 10 % au niveau de 2010, soit une baisse presque deux fois plus forte que la moyenne de la cohorte. On observe un resserrement des inégalités de pouvoir d'achat au sein des retraités : le rapport entre le niveau de vie des 20 % les plus aisés et celui des 20 % les plus modestes était de 4,1 en 2010, il descend à 3,3 en 2019.

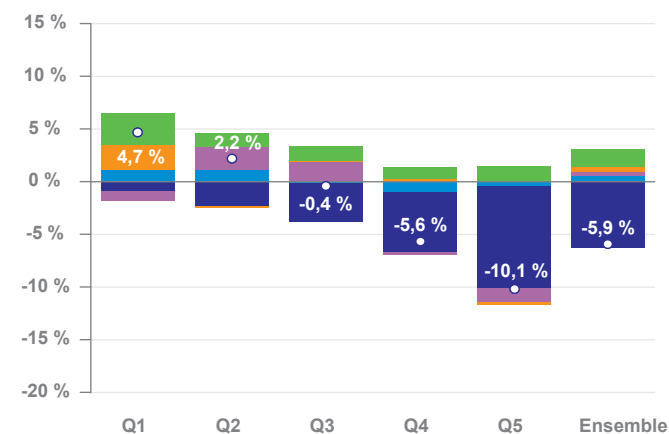
Lorsqu'on suit les individus classés selon leur position de départ, on constate là aussi que le niveau de vie a progressé pour les plus modestes, qu'il a stagné pour les individus proches de la médiane et baissé pour ceux qui ont commencé la décennie avec un revenu élevé (voir Graphique 9b). Les individus initialement situés dans le dernier quintile ont vu leur niveau de vie baisser de 14 %, ceux qui ont débuté dans le premier quintile ont bénéficié d'un gain de 6 % de pouvoir d'achat.

Comment expliquer ces écarts d'évolution de pouvoir d'achat selon le niveau de revenu ? Pour la cohorte des retraités, la dynamique du pouvoir d'achat des différents groupes de revenus ne s'explique qu'à la marge par la fiscalité et les prestations ou par la modification de la structure des ménages. Le départ des enfants<sup>20</sup>, les séparations ou les veuvages n'ont quasiment aucun effet direct sur le niveau de vie des retraités, à l'exception du premier quintile où cet effet joue favorablement. L'évolution des montants globaux d'impôt acquittés nets des prestations reçues n'a pas non plus d'impact déterminant, *a fortiori* pour les niveaux de vie au-dessus de la médiane.

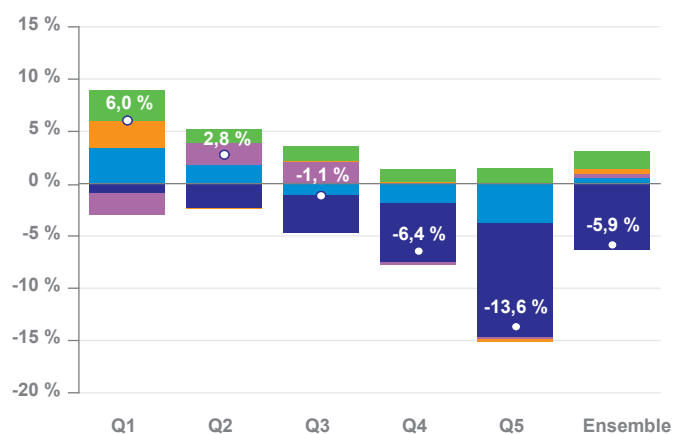
À l'inverse, la dynamique des revenus avant impôt est très différenciée d'un groupe de revenus à l'autre. Les plus aisés sont particulièrement touchés par la baisse de leur revenu primaire. Dans l'approche photographique, l'évolution des revenus avant impôt a représenté une baisse de 15 points du niveau de vie des plus aisés et une hausse de 2 points des plus modestes. Les écarts sont encore plus marqués

**Graphique 9 – Évolution du niveau de vie des retraités nés entre 1941 et 1945 par rapport à 2010, par quintile**

**a) Photographies successives**



**b) Panel**



■ Effet « pension de retraite » ■ Effet « revenu du patrimoine » ■ Effet « enfants » ■ Effet « conjoint » ■ Effet « redistribution » ○ Évolution du niveau de vie

Lecture : sur le graphique de gauche, le niveau de vie des 20 % les plus aisés nés entre 1941 et 1946 (hors salariés) a baissé de 13,6 % entre 2010 et 2019. Cette baisse s'explique à hauteur de -10,9 % par une baisse des revenus du patrimoine. Sur le graphique de droite, les individus situés dans le dernier quintile sur la période 2010-2019 ont vu leur niveau de vie baisser de 14 % sur la période. Cette baisse s'explique à hauteur de -12,5 % par une baisse des revenus du patrimoine.

Source : calculs France Stratégie à partir des données EDP et panel POTE

20. Les transferts intrafamiliaux résultant du départ des enfants ne sont ici intégrés que s'ils sont déclarés.

dans l'approche où les quintiles sont définis en début de période (+10 points pour le premier quintile, -15 points pour le dernier).

Le recul des ménages aisés s'explique avant tout par la chute de leurs revenus d'épargne, dans un contexte de baisse très marquée des taux d'intérêt sur la période<sup>21</sup>. La baisse des revenus du patrimoine, constatée quel que soit le niveau de revenu, a contribué en moyenne à une baisse de 6,5 % du niveau de vie au sein de la cohorte. Les cohortes plus anciennes ont été mécaniquement plus affectées que les autres par la baisse des taux d'intérêt, puisqu'elles disposent d'un patrimoine financier plus important<sup>22</sup>. La baisse des revenus du patrimoine a moins affecté les moins aisés, en raison du poids limité des revenus d'épargne dans leur revenu total. Rappelons que cette baisse des revenus du patrimoine pour les plus aisés a eu pour effet miroir l'augmentation des niveaux de patrimoine et des plus-values latentes associées, non comptabilisées dans les niveaux de vie.

Contrairement à une idée reçue, le pouvoir d'achat des pensions de retraite est resté relativement stable au sein de la cohorte, en baisse de 1 % en euros constants sur dix ans. On rappelle que les retraites ont suivi le rythme de l'inflation sur dix ans, avec une hausse un peu plus rapide en début de période (surindexation en 2012 et 2013, puis sous-indexation en 2014 et 2018). Au sein de notre

cohorte de retraités, les montants de pensions des 20 % les plus modestes de 2019 sont supérieurs de 3 % à ceux des 20 % les plus modestes de 2010 (approche photographique). Et les 20 % les plus modestes en début de période ont vu leur retraite augmenter de 10 points, ce qui correspond à un retour à la moyenne.

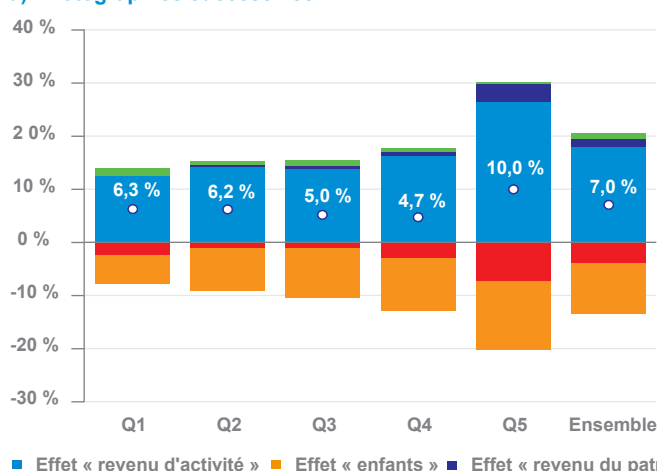
### Cohorte des jeunes actifs : des écarts entre aisés et modestes tirés par la dynamique des revenus d'activité

On se concentre ici sur la cohorte des jeunes actifs, soit les personnes nées entre 1971 et 1980, qui avaient donc entre 30 et 39 ans en 2010. Contrairement à ce qu'on a observé pour les retraités, les deux approches en photographies successives et selon le quintile de départ donnent des résultats différents.

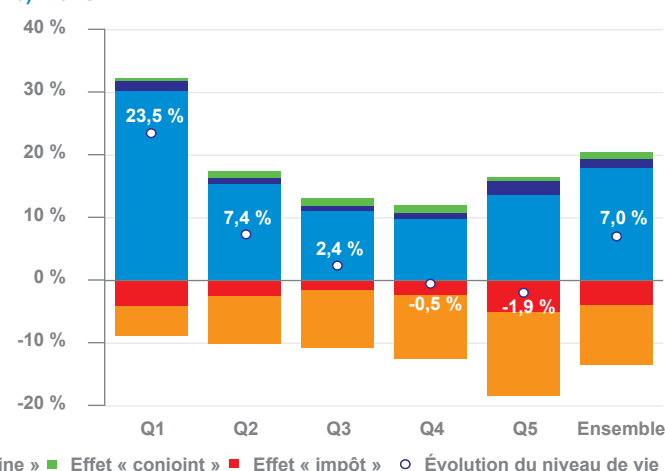
Lorsqu'on suit les quintiles de revenu chaque année, l'évolution du pouvoir d'achat est toujours positive, et plutôt homogène pour les quatre premiers quintiles de revenu, puisque la progression est comprise entre 6,2 % et 4,7 % (voir Graphique 10a). En revanche, les 20 % les plus aisés de 2019 ont un pouvoir d'achat supérieur de 10 % à celui des 20 % les plus aisés de 2010. Le rapport entre le niveau de vie moyen des plus aisés et celui des plus modestes est de 4,1 en 2019 ; il a augmenté légèrement sur la période, puisqu'il était de 3,9 en 2010.

**Graphique 10 – Évolution du niveau de vie de la génération 1971-1980 par rapport à 2010, par quintile**

#### a) Photographies successives



#### b) Panel



Lecture : sur le graphique de gauche, le niveau de vie des 20 % les plus aisés parmi les individus nés entre 1971 et 1980 en 2019 est supérieur de 10 % à celui des 20 % les plus aisés de 2010. Cette hausse s'explique à hauteur de +27 % par une hausse des revenus d'activité bruts, limitée par une augmentation de l'imposition (-8,3 %) et par l'arrivée d'enfants (-13 %). Sur le graphique de droite, les 20 % des individus les plus modestes en moyenne sur les trois premières années ont vu leur niveau de vie croître de 23,5 % entre 2010 et 2019.

Source : calculs France Stratégie à partir des données EDP et panel POTE

21. Plusieurs sources confirment l'effondrement du rendement de l'épargne dans la décennie 2010. Les intérêts perçus par les ménages, observables dans les données d'IR (hors épargne réglementée) depuis 2013, ont baissé de 48 % en euros constants à l'échelle nationale entre 2013 et 2019. Entre 2010 et 2019, le rendement des contrats d'assurance-vie en euros, qui représentent plus des trois quarts de l'encours total en assurance-vie, a baissé de 56 % (source : Fédération française de l'assurance). Voir également Bennani H., Fize E. et Paris H. (2021), « Baisse des taux d'intérêt et effets sur les inégalités entre ménages depuis 2012 », *Focus*, n° 61, Conseil d'analyse économique, juin.

22. Arrondel L. et Coffinet J. (2018), « La dynamique des patrimoines des ménages selon l'âge et la génération en France et dans la zone euro », *Revue française d'économie*, vol. XXXIII, pages 147 à 177.

Lorsqu'on suit les individus après les avoir classés selon leur niveau de vie initial, la dynamique des revenus est plus contrastée et l'évolution selon le niveau de revenu est inversée : plus la position de départ est élevée, moins le pouvoir d'achat augmente (voir Graphique 10b). Ainsi les individus débutant la décennie parmi les 20 % les plus modestes voient leur pouvoir d'achat augmenter de plus de 23 % (en moyenne, de 1 100 à 1 360 euros par mois), quand il a baissé de 2 % pour les individus au sein des 20 % les plus aisés au départ. Malgré cette hausse pour les 20 % les plus modestes, seulement 38 % d'entre eux ont un niveau de vie en 2019 leur permettant de sortir du premier quintile. Néanmoins, on assiste à une convergence importante des revenus entre groupes extrêmes de revenus initiaux.

Quelle que soit l'approche retenue, c'est la dynamique des revenus d'activité avant impôt qui explique la quasi-totalité des évolutions de niveau de vie pour chaque groupe de revenus, et des écarts de progression des niveaux de vie entre eux. Les revenus de capitaux et l'effet « conjoint » n'exercent quasiment aucune influence sur la dynamique des niveaux de vie. L'effet « enfants » joue négativement, mais à peu près de la même manière pour tous les groupes de revenus (un peu moins dans les quintiles inférieurs). L'effet « impôt » exerce une pression négative mais limitée sur l'ensemble des groupes de revenus : il est plus important pour les catégories dont les revenus d'activité sont élevés ou en forte augmentation.

## CONCLUSION

**La plupart des études adoptent une approche statique qui ne permet pas de suivre l'évolution du pouvoir d'achat des individus dans le temps. L'approche dynamique que nous avons mise en œuvre n'épuise pas les multiples causes du décalage entre mesure et ressenti (effet du patrimoine, de l'évolution des prix immobiliers, différences territoriales, modification des comportements de consommation, etc.). Néanmoins, cette méthode permet de se rapprocher du ressenti puisqu'elle se fonde sur les trajectoires des individus.**

Alors que les statistiques traditionnelles montrent une faible progression du pouvoir d'achat dans les années 2010, notre approche souligne l'hétérogénéité des trajectoires de pouvoir d'achat des individus. Le pouvoir d'achat des générations récentes a augmenté, quand celui des générations plus anciennes a baissé, en lien avec la baisse des taux d'intérêt et des revenus du patrimoine. Au cours de cette décennie, l'inégalité de pouvoir d'achat entre quintiles a augmenté légèrement chez les jeunes et s'est réduite chez les retraités. Quelle que soit la génération, on observe *a contrario* une convergence du pouvoir d'achat entre ceux qui ont débuté la décennie avec un niveau de revenu très différent.

Deuxième résultat principal de l'étude, grâce à notre décomposition simple du pouvoir d'achat, l'évolution entre 2010 et 2019 dépend avant tout de la dynamique des revenus avant impôts, couplés à des effets de cycle de vie et non à l'évolution des impôts et des prestations<sup>23</sup>.

Ces résultats inédits nécessitent d'être enrichis et complétés sur plusieurs fronts. D'abord, il reste une grande hétérogénéité, à classe d'âge et quintile donnés, que nous ne savons pas encore bien interpréter. Ensuite, l'évolution du niveau de vie à partir des seuls revenus est incomplète et mériterait d'être enrichie en intégrant les dotations en patrimoine, bien plus importantes pour les générations anciennes<sup>24</sup>. Enfin, la disponibilité des données limite notre analyse à seulement neuf années, et à 2019, ce qui limite l'interprétation qui peut en être faite.

Mots clés : revenus, niveau de vie, fiscalité, inégalités, mobilités

23. Par ailleurs, l'augmentation de la part des dépenses pré-engagées dans le niveau de vie des ménages, notamment pour les plus modestes, tend à exacerber le ressenti de baisse du pouvoir d'achat ». Voir Cusset P.-Y. (2021), « Les dépenses pré-engagées : près d'un tiers des dépenses des ménages en 2017 », La Note d'analyse, n° 102, France Stratégie, août.

24. L'évolution de la valorisation du patrimoine a pu ainsi plus que compenser la baisse du pouvoir d'achat pour la génération 1941-1945.



Directeur de la publication : Gilles de Margerie, commissaire général ;  
directeur de la rédaction : Cédric Audenis, commissaire général adjoint ;  
secrétariat de rédaction : Olivier de Broca, Valérie Senné ;  
dépôt légal : janvier 2023 - N° ISSN 2556-6059 ;

contact presse : Matthias Le Fur,  
directeur du service Édition-Communication-Événements,  
01 42 75 61 37, matthias.lefur@strategie.gouv.fr

RETROUVEZ LES DERNIÈRES ACTUALITÉS DE FRANCE STRATÉGIE SUR :



Institution autonome placée auprès de la Première ministre, France Stratégie contribue à l'action publique par ses analyses et ses propositions. Elle anime le débat public et éclaire les choix collectifs sur les enjeux sociaux, économiques et environnementaux. Elle produit également des évaluations de politiques publiques à la demande du gouvernement. Les résultats de ses travaux s'adressent aux pouvoirs publics, à la société civile et aux citoyens.

« Qui a vu son niveau de vie augmenter dans les années 2010 ?<sup>1</sup> »

## ANNEXE

### 1. Pouvoir d'achat et travaux statistiques : deux grandes familles d'études

Les controverses sur le pouvoir d'achat sont alimentées par le décalage entre les indicateurs statistiques et le ressenti de beaucoup de Français. La mesure de l'évolution du pouvoir d'achat fait l'objet d'éclairages statistiques souvent déconnectés de la façon dont les ménages ressentent l'évolution de leur « pouvoir d'achat ». L'indicateur usuellement retenu pour cette mesure met en regard l'évolution des prix et celle du niveau de vie, mesuré comme le revenu après impôts et prestations sociales que l'on divise par des « unités de consommation » reflétant la composition et la taille du ménage. Les travaux documentant cette évolution peuvent être rassemblés en deux grandes catégories.

La première, mise en œuvre par l'Insee<sup>2</sup>, l'OFCE<sup>3</sup>, l'IPP<sup>4</sup> ou encore la DG Trésor<sup>5</sup>, mesure l'effet des réformes de la fiscalité sur le pouvoir d'achat, à revenus et composition des ménages inchangés. Ces travaux – pour utiles qu'ils soient – accordent une attention exclusive aux modifications de barèmes fiscaux et sociaux et ne tiennent pas compte des évolutions de pouvoir d'achat liées à la variation des revenus et des prix au cours du temps, ou à l'évolution de la composition du ménage<sup>6</sup>. Ils permettent d'isoler les effets des réformes, pour faire ressortir par exemple leur coût budgétaire, leur impact redistributif et sur la pauvreté. Ce sont ces travaux qui sont souvent cités suite à des réformes très visibles dans le débat public (transformation de l'ISF en IFI et création du PFU par exemple<sup>7</sup>).

---

<sup>1</sup> Dherbécourt C., Fredon S., Viennot M. et Madec P. (2023), « [Qui a vu son niveau de vie augmenter dans les années 2010 ?](#) », *La Note d'analyse*, n° 116, France Stratégie, janvier.

<sup>2</sup> Cornuet F., Fredon S., Paquier F., Sicsic M. et Vergier N. (2020), « [Les réformes socio-fiscales de 2019 augmentent fortement le revenu disponible des ménages, surtout pour ceux de niveau de vie intermédiaire et ceux en emploi](#) », *France, portrait social. Édition 2020*, Insee, p. 167.

<sup>3</sup> Madec P., Plane M. et Sampognaro R (2022), [Une analyse macro et microéconomique du pouvoir d'achat. Bilan du quinquennat mis en perspective](#), Étude OFCE, n° 02/2022.

<sup>4</sup> Dutronc-Postel P., Fabre B., Lallemand C., Loisel N. et Puschnig L. (2022), « [Effets redistributifs des mesures socio-fiscales du quinquennat 2017-2022 à destination des ménages](#) », Note Institut des politiques publiques, n° 81, mars.

<sup>5</sup> DG Trésor (2021), [Rapport économique, social et financier](#), octobre.

<sup>6</sup> Selon cette méthode, on fixe les revenus à un instant  $t$  et on regarde comment les réformes fiscales font évoluer le pouvoir d'achat, toutes choses égales par ailleurs.

<sup>7</sup> Paquier F. et Sicsic M. (2022), « [Effets des réformes 2018 de la fiscalité du capital des ménages sur les inégalités de niveau de vie en France : une évaluation par microsimulation](#) », *Économie et Statistique*, p. 530-531.

La seconde famille de travaux, menée sous l'égide de l'Insee ou de l'OFCE<sup>8</sup>, mesure l'évolution du pouvoir d'achat en comparant deux photographies du niveau de vie de l'ensemble des ménages. Ces travaux ont l'avantage de tenir compte de l'inflation, des changements familiaux, et de l'évolution des revenus et des impôts acquittés par les ménages au cours du temps : on peut ainsi suivre l'évolution des inégalités, de la pauvreté et plus généralement du niveau de vie par groupes de ménages (par âge, composition familiale, place dans la distribution des niveaux de vie).

Grâce à ces travaux, on peut conclure que le pouvoir d'achat des Français (par unité de consommation) a quasiment stagné en moyenne au cours de la dernière décennie : si la période précédant la crise financière de 2008 avait vu une croissance de près de 15 % du niveau de vie des Français, cette croissance n'était que de 2 % entre 2010 et 2019. Un travail récent de l'OFCE<sup>9</sup> a permis de distinguer l'effet des réformes socio-fiscales et de l'évolution des revenus avant redistribution. Toutefois, ces travaux s'appuient sur des données d'enquêtes qui ne permettent qu'une comparaison entre deux photographies de la population, mais n'autorisent pas de suivre dans le temps certains individus.

## 2. Données utilisées et imputation de données manquantes

Ce travail repose en grande partie sur les données de l'Échantillon démographique permanent (EDP) de l'Insee. L'EDP est un panel d'individus réalisé à partir d'un appariement entre le recensement opéré par l'Insee et des sources administratives (données fiscales, déclarations de salaires par les employeurs, etc.). Il couvre aujourd'hui les individus nés sur seize jours de chaque année, les individus EDP, soit environ 4,5 % de la population française. L'EDP permet de retracer l'évolution, de 2010 à 2018, des revenus des individus EDP et de leurs ménages, à partir de Fidéli-FiLoSoFi. Fidéli-FiLoSoFi rassemble les revenus issus des sources fiscales et sociales. Les revenus du patrimoine exonérés d'impôt sur le revenu (comme les intérêts perçus sur le livret A ou les revenus capitalisés d'assurance-vie) sont imputés par l'Insee à partir de l'enquête Patrimoine.

L'année 2019 n'étant pas disponible dans l'EDP, elle a dû être simulée. Les revenus de 2019 ont été vieillis différemment, qu'il s'agisse de revenus du travail ou de remplacement. Pour les revenus d'activité, nous utilisons l'évolution 2016-2017 (même dynamique macro de salaires, même baisse du taux de chômage qu'entre 2018 et 2019) ; pour le vieillissement des retraites, on utilise l'évolution 2017-2018 qu'on redresse avec l'évolution du taux de revalorisation des régimes général, Ircantec et Agirc-Arrco ; pour le patrimoine, nous gardons les mêmes revenus que 2018, conformément aux résultats du rapport sur les réformes de la fiscalité du capital<sup>10</sup> (les deux années se ressemblent à tout point de vue).

<sup>8</sup> Guidevay Y. et Guillauneuf J. (2021), « [En 2019, le niveau de vie médian augmente nettement et le taux de pauvreté diminue](#) », *Insee Première*, n° 1875, octobre. Voir également Madec P., Malliet P., Plane M., Sampognaro R. et Timbeau X. (2018), « [Entre 2008 et 2016, les réformes sociales et fiscales ont pesé sur le revenu des ménages mais ont renforcé le rôle d'amortisseur social du système redistributif](#) », *France, portrait social. Édition 2018*, Insee Références, novembre.

<sup>9</sup> Madec P., Plane M. et Sampognaro R. (2022), « [Une analyse macro et microéconomique du pouvoir d'achat des ménages en France. Bilan du quinquennat mis en perspective](#) », *Policy brief*, n° 104, OFCE, SciencesPo, mars.

<sup>10</sup> Voir par exemple [le troisième rapport](#) du comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital.

La baisse de la taxe d'habitation a été simulée en appliquant entre 2018 et 2019 la même évolution en euros que celle observée entre 2017 et 2018. La baisse de la CSG sur les petites retraites a été simulée à partir des données de revenus 2017 (revenu déclaré et parts fiscales). L'impôt sur le revenu a été simulé en utilisant les revenus et crédits d'impôt de 2018, en appliquant un taux de 12,8 % sur les revenus dans le champ du PFU et le taux du barème pour le reste des revenus. Les prestations ont été imputées en utilisant les évolutions des masses simulées par le modèle de microsimulation Ines<sup>11</sup> pour 2018 et 2019 par strates d'âge, quintile de niveau de vie et composition familiale.

Certains impôts ne sont pas directement présents dans les données de l'EDP. Ainsi, la taxe foncière sur les résidences principales a été simulée à partir des données présentes dans l'EDP (statut d'occupation du logement, commune de résidence, montant de la taxe d'habitation) et le fichier de recensement des éléments d'imposition à la fiscalité directe locale de la DGFIP (taux et dégrèvement). La simulation est réalisée en deux étapes. On estime, dans un premier temps, la valeur cadastrale de la résidence principale des ménages propriétaires occupants à partir du montant de la taxe d'habitation payé et du taux de taxe d'habitation de la commune de résidence. On estime ensuite un montant de taxe foncière en appliquant le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties de la commune de résidence à la valeur cadastrale du logement (après application des abattements).

Pour l'ISF-IFI nous avons aussi recours à d'autres données administratives. À partir des panels POTE et ISF-IFI de la DGFIP, nous calculons un ISF/IFI moyen payé selon le décile de RFR par part du foyer dans POTE les années antérieures et la catégorie d'âge (correspondant aux générations utilisées dans le reste de l'analyse). Nous construisons la même variable dans l'EDP et nous appliquons le montant moyen pour chaque tranche.

De plus, nous avons intégré les cotisations salariales à notre analyse et avons donc dû estimer celles-ci à partir du salaire brut, des prélèvements sociaux sur les salaires et du salaire net déclaré à l'impôt sur le revenu. Le salaire brut n'est pas inclus dans Fidéli-FiLoSoFi, et donc dans l'EDP. Il est obtenu en multipliant le montant de CRDS sur les salaires, présent dans la base, par l'inverse du taux d'imposition à ce prélèvement. Les cotisations salariales correspondent au salaire brut, moins les prélèvements sur les salaires et le revenu net.

### 3. Décomposition comptable de l'évolution du pouvoir d'achat

On note  $Nivvie_t$  le revenu après redistribution par unité de consommation (UC) en  $t$  ;  $Revenus_t$  le niveau de revenu du ménage en  $t$  avant impôts, prestations et cotisations salariales ;  $UC_t$  le nombre d'unités de consommation du ménage en  $t$  et  $Impôts_t$  le total des impôts et cotisations salariales nets des prestations sociales en  $t$ .

---

<sup>11</sup> Fredon S. et Sicsic M. (2020), « Ines, le modèle qui simule l'impact des politiques sociales et fiscales », *Courrier des statistiques*, n° 4, Insee, juin.

$Nivvie_t$ ,  $Revenus_t$  et  $Impôts_t$  sont corrigés de l'inflation entre 2010 et l'année  $t$ .

Le niveau de vie en  $t$  en euros constants s'écrit de la manière suivante :

$$Nivvie_t = \frac{Revenus_t - Impôts_t}{UC_t}$$

On décompose l'évolution du niveau de vie entre 2010 (notée année 0) et  $t$ , soit le taux de croissance :

$$\frac{Nivvie_t - Nivvie_0}{Nivvie_0}$$

en trois effets : un effet « revenu », un effet « famille », et un effet « redistribution ».

### Décomposition principale

L'évolution du niveau de vie s'écrit de la manière suivante<sup>12</sup>:

$$\begin{aligned} Nivvie_t - Nivvie_0 &= \left( \frac{Revenus_t}{UC_0} - \frac{Revenus_0}{UC_0} \right) + \left( \frac{Revenus_t}{UC_t} - \frac{Revenus_t}{UC_0} \right) - \left( \frac{Impôts_t}{UC_t} - \frac{Impôts_0}{UC_0} \right) \\ &= \text{Effet Revenu}_t + \text{Effet Famille}_t + \text{Effet Redistribution}_t \end{aligned}$$

L'effet « revenu » mesure l'évolution du revenu brut, à nombre d'unités de consommation inchangé entre 2010 et  $t$ . L'effet « revenu » est positif si les revenus bruts augmentent en euros constants entre 2010 et  $t$ .

L'effet « famille » mesure l'effet de la taille du ménage. L'effet est négatif quand le nombre d'unités de consommation augmente entre 2010 et  $t$ .

L'effet « redistribution » correspond à l'évolution en euros constants des impôts nets de prestations sociales, par unité de consommation, entre 2010 et  $t$ . L'effet « redistribution » est positif si les impôts par unités de consommation baissent entre 2010 et  $t$ .

### Décompositions supplémentaires

L'effet « revenu » est lui-même décomposé selon le type de revenu.

$$\begin{aligned} \text{Effet Revenu}_t &= \left( \frac{Revenus_t}{UC_0} - \frac{Revenus_0}{UC_0} \right) \\ &= \left( \frac{RevK_t}{UC_0} - \frac{RevK_0}{UC_0} \right) + \left( \frac{RevHorsK_t}{UC_0} - \frac{RevHorsK_0}{UC_0} \right) \end{aligned}$$

<sup>12</sup> Pour simplifier les notations, seul le numérateur du taux de croissance est décomposé ici.



Avec *RevK*, les revenus du patrimoine, qui incluent les revenus fonciers, les revenus de capitaux mobiliers déclarés à l'impôt sur le revenu et les revenus financiers non imposables.

L'effet « famille » est décomposé entre un effet conjoint et un effet « enfants ».

On distingue le nombre d'unités de consommation du ménage entre UC « enfants » et UC « conjoint ».

$$UC_t = UC_t^{enfants} + UC_t^{conjoint}$$

L'effet « famille » se décompose alors de la manière suivante :

$$\begin{aligned} Effet Famille_t &= \frac{Revenus_t}{UC_t} - \frac{Revenus_t}{UC_0} \\ &= \frac{Revenus_t}{UC_t} \left( \frac{UC_0^{enfants} - UC_t^{enfants}}{UC_0^{enfants}} \right) + \frac{Revenus_t}{UC_t} \left( \frac{UC_0^{conjoint} - UC_t^{conjoint}}{UC_0^{conjoint}} \right) \\ &= Effet Enfants_t + Effet Conjoint_t \end{aligned}$$

Dans l'ensemble de la note d'analyse, les différents effets sont exprimés en pourcentage du niveau de vie 2010 et non en euros constants.

#### 4. Comment interpréter l'effet « famille » ?

Le niveau de vie est communément calculé en rapportant le revenu disponible des différents membres du ménage au nombre d'unités de consommation (UC) du ménage. Les unités de consommation reflètent la structure des ménages (leur taille, leur composition et l'âge des membres du ménage). L'échelle ici retenue est celle dite « OCDE modifiée », utilisée notamment par l'Insee et Eurostat<sup>13</sup>.

Le niveau de vie est ainsi égal aux revenus primaires du ménage moins les prélèvements nets des prestations, le tout divisé par le nombre d'unités de consommation. La composition du ménage va jouer de façon complexe à la fois sur les revenus primaires (en apportant de nouveaux revenus en cas d'union par exemple), sur les impôts et prestations (en permettant de bénéficier des prestations familiales par exemple), et sur le nombre d'unités de consommation.

Dans cette note, l'effet « famille », que ce soit l'effet « conjoint » (points 3 et 4 ci-dessous) ou l'effet « enfants » (1, 2 et 5), ne tient compte que de l'impact direct de la variation du nombre d'unités de consommation. Les effets indirects de la structure familiale sur les impôts et les prestations (une partie des effets 1, 3, 4 et 5) sont intégrés dans l'effet « redistribution ». Les variations des revenus primaires faisant suite à une

<sup>13</sup> Selon cette échelle, la personne de référence du ménage compte pour 1 UC, son conjoint 0,5 UC, et chaque enfant 0,3 UC (0,5 s'il a plus de 14 ans). Il existe des échelles alternatives.

mise en couple, à une séparation ou à un veuvage (une partie des effets 3 et 4) sont quant à elles intégrées dans l'effet « revenu ».

Si l'on regarde les deux principaux événements qui peuvent affecter la composition d'un ménage (l'arrivée ou le départ d'enfants d'une part, les séparations et les mises en couple d'autre part), on peut résumer l'effet « famille » sur le pouvoir d'achat de la façon suivante.

Une baisse de niveau de vie due à l'effet « famille » peut être causée par :

- l'arrivée d'un enfant, qui augmente le nombre d'unités de consommation, même si elle a aussi un impact positif sur les prestations et les impôts ;
- le passage d'un enfant à l'adolescence, qui accroît le nombre d'unités de consommation du ménage d'après l'échelle d'équivalence retenue ;
- une mise en couple, qui augmente le nombre d'unités de consommation, même si elle peut aussi augmenter les revenus primaires du ménage ou faire baisser ses impôts en cas d'union.

À l'inverse, une hausse de niveau de vie due à l'effet « famille » va être généralement causée par :

- une séparation ou le décès d'un des conjoints, qui fait baisser le nombre d'unités de consommation du ménage, même si cela diminue souvent aussi les revenus primaires du ménage, malgré le versement des pensions de réversion et alimentaire, et peut faire augmenter les impôts ;
- le départ d'un enfant du ménage, qui réduit le nombre d'unités de consommation de 0,5 si l'enfant est âgé de plus de 14 ans ou de 0,3 sinon, même si cela fait aussi baisser les prestations familiales et réaugmente les impôts.

## 5. Effet « redistribution » et taux d'imposition net

Dans la note d'analyse, l'effet « redistribution » et l'évolution du taux d'imposition font référence à deux notions très différentes. L'effet « redistribution » ne doit pas être interprété comme une hausse ou une baisse du taux d'imposition.

L'évolution du taux d'imposition compare le taux d'imposition en  $t$  et 2010. Le taux d'imposition est calculé en rapportant les impôts (impôts plus les cotisations salariales moins les prestations sociales) payés une année donnée au revenu brut du ménage perçu cette année-là.

L'effet « redistribution » correspond quant à lui à l'évolution du montant d'impôt par unité de consommation, rapportée au niveau de vie de 2010. Si le montant d'impôt par unité de consommation augmente, alors l'effet « redistribution » est négatif, même dans le cas où le taux d'imposition baisse. À l'inverse, si le taux d'imposition évolue peu mais que les revenus avant impôt augmentent fortement, l'effet « redistribution » peut être important.

Par exemple, pour les 30-39 ans, le taux d'imposition est de 16,9 % en 2010, et le revenu avant impôt par unité de consommation de 2010 équivaut à 120 % du niveau de

vie de 2010. Entre 2010 et 2019, le taux d'imposition passe de 16,9 % à 18,4 %, et le revenu avant impôt par unité de consommation augmente de 9,1 % en euros constants.

Par conséquent, le montant d'impôt payé a augmenté de  $(1,091 \times 0,184 - 0,169) = 3,2$  points de revenu avant impôt par unité de consommation de 2010, soit 3,9 points de niveau de vie de 2010  $(3,2/(1-0,169))$ . L'effet « redistribution » s'élève donc à -3,9 points.

## 6. Distinction des groupes de revenus au sein des cohortes de naissance

Quatre méthodes de décomposition des cohortes en groupes de revenus ont été mises en œuvre :

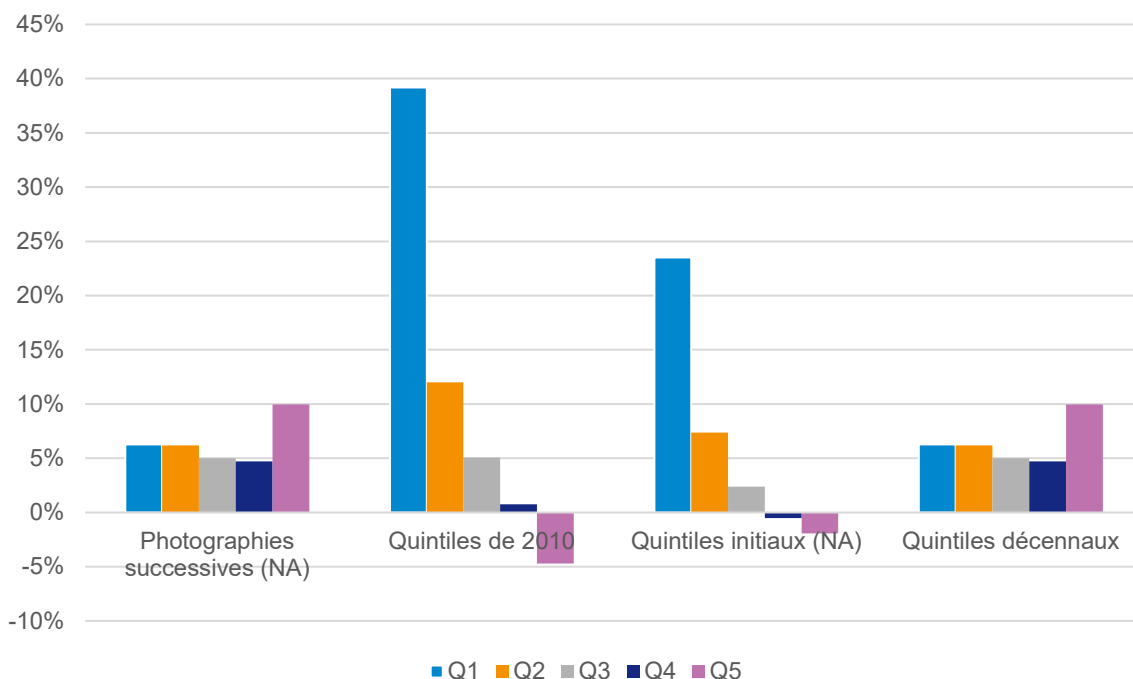
- méthode 1 « quintiles courants » : on classe chaque année les individus selon leur niveau de revenu courant. Il s'agit de la méthode dite « de photographies successives » – cette méthode est présentée dans la note ;
- méthode 2 « quintiles de 2010 » : on classe les individus selon leur revenu en 2010 ;
- méthode 3 « quintiles initiaux » : on classe les individus sur la moyenne des trois premières années – cette méthode est présentée dans la note ;
- méthode 4 « quintiles décennaux » : on classe les individus selon leur revenu moyen sur toute la période 2010-2019.

Dans les méthodes 2, 3 et 4, les quintiles sont constitués des mêmes individus chaque année. Ce n'est pas le cas pour la méthode 1, qui reclasse les individus chaque année. La méthode 1 est celle communément utilisée dans les travaux statistiques sur le pouvoir d'achat du fait des données jusqu'ici disponibles (souvent des enquêtes annuelles, donc avec des individus différents chaque année).

La figure 1 présente l'évolution du niveau de vie par quintile pour la cohorte de jeunes actifs (30-39 ans en 2010). Les méthodes 1 et 4 nous permettent d'avoir une vision sur l'évolution des inégalités au sein d'une cohorte, soit en reclassant les individus chaque année (méthode 1), soit en les classant sur toute la décennie (méthode 4). Dans les deux cas, on retrouve le même résultat d'une augmentation des inégalités dans la cohorte des 30-39 ans.

Les méthodes 2 et 3 nous permettent de suivre la dynamique en fonction du niveau de départ, nous rapprochant plus du concept de mobilité. Plus le nombre d'années utilisées pour fixer la situation de départ est petit, plus la variation de niveau de vie aux extrêmes est forte. Les individus ayant des revenus faibles sur la première année étudiée connaissent un « retour à la moyenne » particulièrement prononcé.

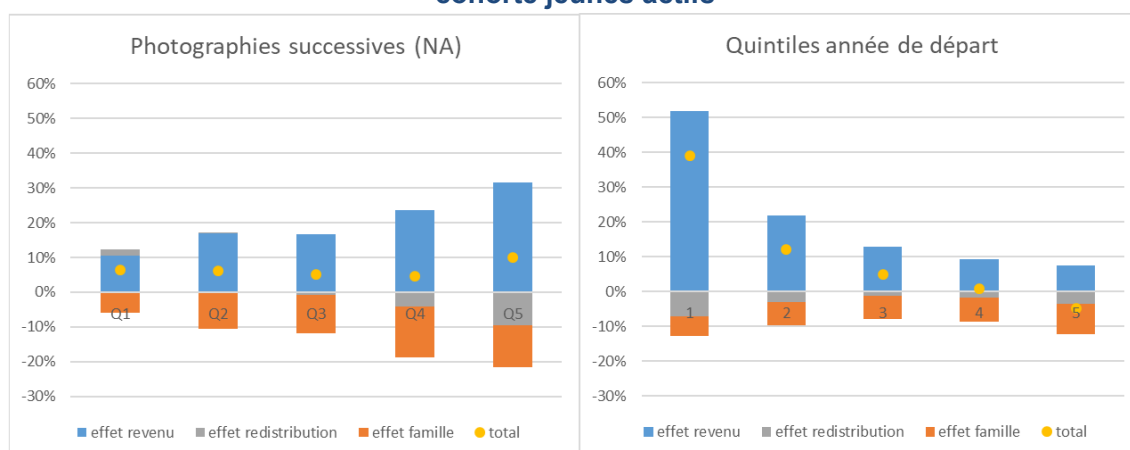
**Figure 1 – Évolution des niveaux de vie moyens par quintile, cohorte jeunes actifs**

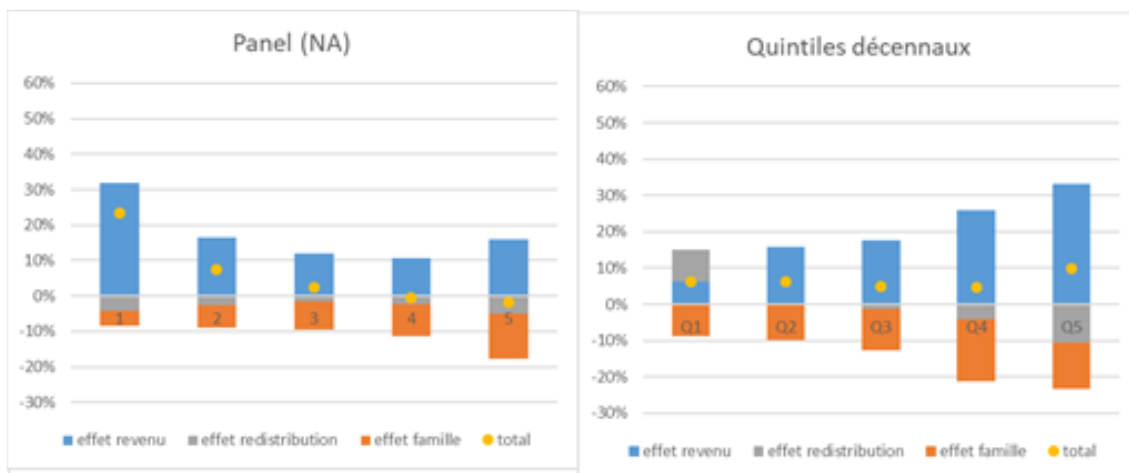


Source : calculs France Stratégie à partir des données EDP et panel POTE

La figure 2 présente la décomposition des évolutions entre effets « revenu », « famille » et « redistribution ». On retrouve les similitudes entre les méthodes 1 et 4 d'un côté et 2 et 3 de l'autre. Quelle que soit la méthode retenue, l'effet « revenu » domine fortement. Seule différence notable, l'effet « redistribution » est plus fort pour le Q1 dans la méthode 4, pouvant traduire une hausse des transferts vers les ménages du Q1 afin de maintenir le niveau de vie des plus modestes.

**Figure 2 – Décomposition des évolutions du niveau de vie en trois effets, cohorte jeunes actifs**





Source : calculs France Stratégie à partir des données EDP et panel POTE